



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taux

Question écrite n° 53913

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur l'augmentation du taux de TVA applicable aux prestations des entreprises de restauration collective. La loi de finances du 29 décembre 2013 prévoit, en effet, une augmentation de la TVA de 5,5 % à 10 % pour ce type de prestations. Cette hausse de TVA entraîne des conséquences considérables en matière de dépenses de fonctionnement s'agissant de prestataires œuvrant dans le secteur médicosocial et livrant des repas à des structures accueillant des personnes âgées ou handicapées. Les budgets de ces structures sont actuellement en situation précaire. La répercussion de la hausse de la TVA les obligerait inévitablement à prendre des arbitrages au détriment des frais de personnel, et plus largement au détriment de la qualité d'accueil des résidents. Il souhaite donc connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour atténuer les effets de la hausse de TVA applicable aux prestations des entreprises de restauration collective.

Texte de la réponse

Selon les dispositions du C de l'article 278-0 bis du code général des impôts, relèvent du taux réduit de 5,5 % de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) la fourniture de logement et de nourriture dans les maisons de retraite, les établissements accueillant des personnes handicapées, les logements-foyers mentionnés à l'article L. 633-1 du code de la construction et de l'habitation et les établissements mentionnés au b du 5° et aux 8° et 10° du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles. Le taux réduit de 5,5 % de la TVA s'applique non seulement aux repas fournis aux pensionnaires des établissements concernés mais également aux prestations de restauration rendues par les sociétés de restauration collective à ces mêmes établissements pour leurs pensionnaires.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53913

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Finances et comptes publics

Ministère attributaire : Finances et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 avril 2014](#), page 3314

Réponse publiée au JO le : [16 septembre 2014](#), page 7795